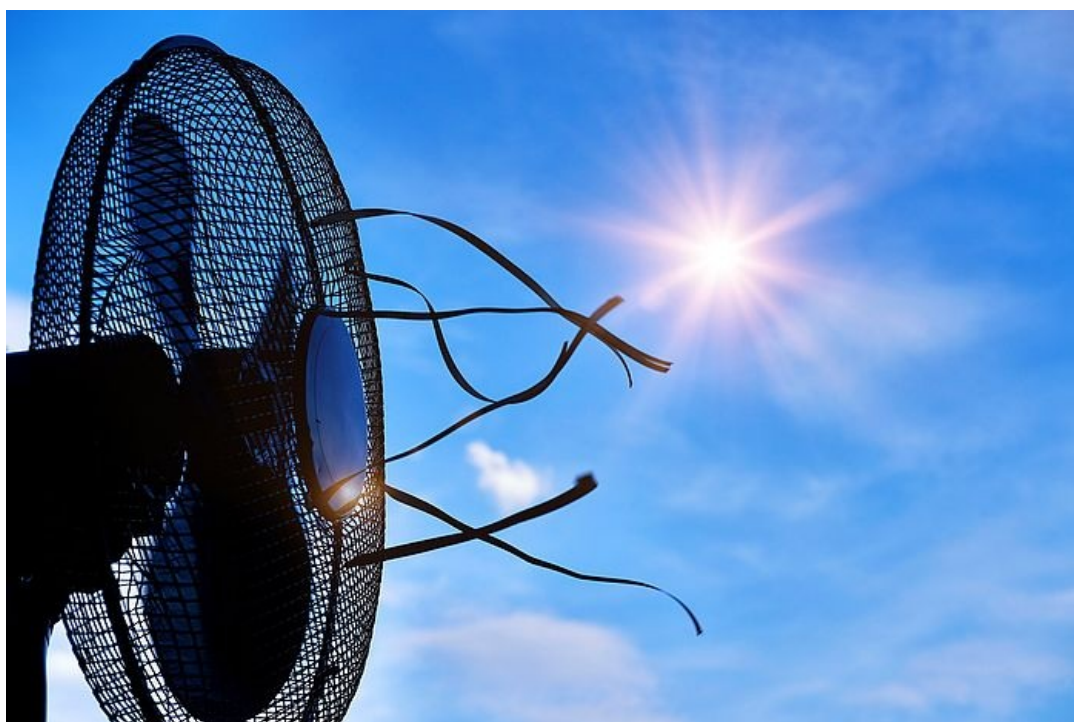




SENIORS

MISE EN PLACE DU PLAN CANICULE 2020

Mis en ligne le 17 juin 2020



Le plan national de prévention de la canicule est à nouveau activé pour cet été. La municipalité recense à titre préventif et à leur demande, les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile. Conformément aux dispositions légales, le CCAS de Treillières a mis en place dès 2004 un registre nominatif destiné à favoriser les interventions auprès des personnes en cas d'alerte.

Qui peut s'inscrire ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes adultes handicapées (bénéficiaires AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance travailleur ou titulaires d'une pension d'invalidité).

Pourquoi un registre communal ?

En période de canicule, le CCAS contactera les personnes inscrites sur ce registre afin de s'assurer de leur bien-être, et leur venir en aide si besoin.

En cas de nécessité, les opérations de secours sont organisées par le Préfet de Loire Atlantique. Les informations recensées sur ce registre sont communiquées au préfet, à sa demande, afin d'intervenir de manière efficace.

Si vous êtes isolé(e) pendant la période estivale, vous pouvez demander à être inscrit(e) sur le fichier de la commune avant le 30 juin en complétant le formulaire ci-joint : [cliquez ici](#). Vous adressez ensuite votre inscription au CCAS.

Pour tout renseignement, contact :

Isabelle RETIERE, Responsable CCAS

au 02 40 94 52 42 ou ccas@treillieres.fr



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.